ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 74689

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la question des centres d'éducation fermés. On sait que le fonctionnement de ces maisons revient à un coût de 600 euros par jour et par mineur pris en charge. Son prédécesseur avait annoncé l'ouverture de 400 places supplémentaires dans ces centres afin que certains des 750 jeunes qui se trouvent en milieu carcéral contre l'avis des juges pour enfants y soient transférés. Il souhaiterait donc savoir où en est la mise en oeuvre de ce dispositif : combien de délinquants y sont actuellement accueillis ? Quelles sont les régions dans lesquelles ces établissements sont installés ? Le coût moyen du dispositif par jeune pris en charge est-il toujours aussi élevé ?

Données clés

Auteur : M. Christian Vanneste
Circonscription : Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74689
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9135